

Les estimations du Men\$uel PORC s'appuient sur les **données économiques observées** depuis le début de l'année et permettent de dresser un portrait basé sur le modèle ASRA (assurance stabilisation des revenus agricoles) et qui représente la situation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à maintenant. La perspective de ces estimations n'est donc pas la même que celle de La Financière agricole du Québec (FADQ), dont les prévisions s'appliquent à l'ensemble de l'année en cours, soit pour 52 semaines.

L'équipe du Men\$uel PORC vous présente une édition qui se base sur le modèle 2017 du coût de production ASRA, qui s'applique à partir de 2019. Les valeurs de base proviennent du coût de production final 2022, publié par la FADQ en mars 2023 dans ses tableaux « coût de production indexé 2022 ». Par la suite, nous avons indexé ces données en fonction de la réalité qui prévaut depuis janvier 2023. Ces données se retrouvent dans la seconde colonne des tableaux en pages 3 et 4.

À l'occasion de la parution du coût de production final 2020, le poids avait été réajusté à 107,6 kg. Cela a entraîné une révision de certains paramètres de base tels que la quantité de moulée consommée par porc. Pour 2021, le modèle ASRA a maintenu le poids de vente à 107,6 kg et toutes les estimations du Men\$uel PORC faites jusqu'à maintenant en 2023 sont basées sur ce même poids.

Le 21 septembre dernier, la FADQ a révisé ses résultats prévisionnels pour l'année 2023. Ils sont présentés dans la première colonne des tableaux en pages 3 et 4, pour les ateliers « Finisseur » et « Naisseur ». De plus, elle a versé une seconde avance de compensation le 29 septembre. À noter que la FADQ a revu à la hausse les contributions ASRA de 2023 par rapport aux prévisions présentées en juin dernier. Par conséquent, une contribution résiduelle reste à défrayer.

En ce qui a trait au revenu stabilisé ajusté pour 2022, la contribution au programme Agri-investissement a été établie à 3,59 \$/100 kg ou 3,86 \$/porc, selon les résultats finaux de la FADQ. En 2023, l'Agri-investissement est estimé à 1,62 \$/100 kg ou 1,74 \$/porc, toujours selon les prévisions de la FADQ. Ce montant tient compte uniquement de l'année en cours, car les montants des années antérieures auront été utilisés (2022, dans ce cas-ci).

À la fin du mois de novembre 2023, après 48 semaines, le revenu stabilisé ajusté se chiffre à 261 \$/100 kg. Quant au revenu du marché, il se situe à 208,81 \$/100 kg pour la même période.

Ainsi, l'écart s'établit actuellement à 52,19 \$/100 kg, le coût de production indexé depuis le début de l'année étant supérieur au prix du marché. Par conséquent, selon les données cumulées **à ce jour (48 semaines sur 52)**, il y aurait une compensation pour les ateliers « Finisseur » et « Naisseur ». On attribue 64 % de cet écart à l'atelier « Finisseur », ce qui représente, selon les estimations du Men\$uel PORC, 33,40 \$/100 kg de carcasse. L'atelier « Naisseur » assume 36 % de l'écart restant, ce qui équivaut à 412,97 \$/truite. Rappelons que ces valeurs représentent une estimation à partir **des données économiques observées jusqu'à maintenant** et non pas des prévisions pour l'ensemble de l'année en cours.

En novembre, selon la grille « PORC QUALITÉ QUÉBEC » publiée par les Éleveurs de porcs du Québec, le prix de pool moyen et pondéré par le nombre de porcs abattus s'est chiffré à 183,40 \$/100 kg à l'indice 100, ayant reculé de près de 10 \$ par rapport au prix de pool d'octobre.

déc. 22	janv. 23	févr. 23	mars 23	avr. 23	mai 23	juin 23	juil. 23	août 23	sept. 23	oct. 23	nov. 23
177,13 \$	164,25 \$	173,54 \$	189,61 \$	169,91 \$	169,16 \$	185,32 \$	222,01 \$	220,93 \$	202,40 \$	193,15 \$	183,40 \$

Les grains produits et consommés à la ferme ne sont pas inclus dans le coût d'alimentation par porc mentionné à la page 3. Celui-ci combine plutôt les produits achetés (moulées, grains, etc.) pour l'alimentation de l'ensemble de l'entreprise de type naisseur-finisseur.

À la page 9, un tableau sur la répartition du coût d'alimentation par secteur d'activité vous est présenté. Il comprend le coût d'alimentation complet incluant la valeur des grains produits et consommés à la ferme par truie, par porcelet et par porc.

De plus, vous trouverez à la page 10 un tableau et un graphique récapitulatifs des 12 derniers mois en ce qui a trait au coût d'alimentation indexé par mois. En 2019, les données se basaient sur un poids de vente de 104,3 kg, qui prévalait lors de l'entrée en vigueur du modèle 2017. À partir de janvier 2020, les données ont été calculées selon le nouveau poids de vente de 108,2 kg carcasse, tel que révisé par la FADQ pour le modèle 2017. À partir de janvier 2021, les données tiennent compte d'un poids de vente de 107,6 kg, comme révisé par la FADQ pour l'année 2020.

Précisons qu'à la page 11, l'évolution du graphique sur le nombre de porcs abattus au Québec et mis en marché par les Éleveurs de porcs du Québec tient compte de toutes les grilles appliquées au Québec. Cela permet une meilleure comparaison avec les années précédentes compte tenu de l'ajout de nouvelles grilles.

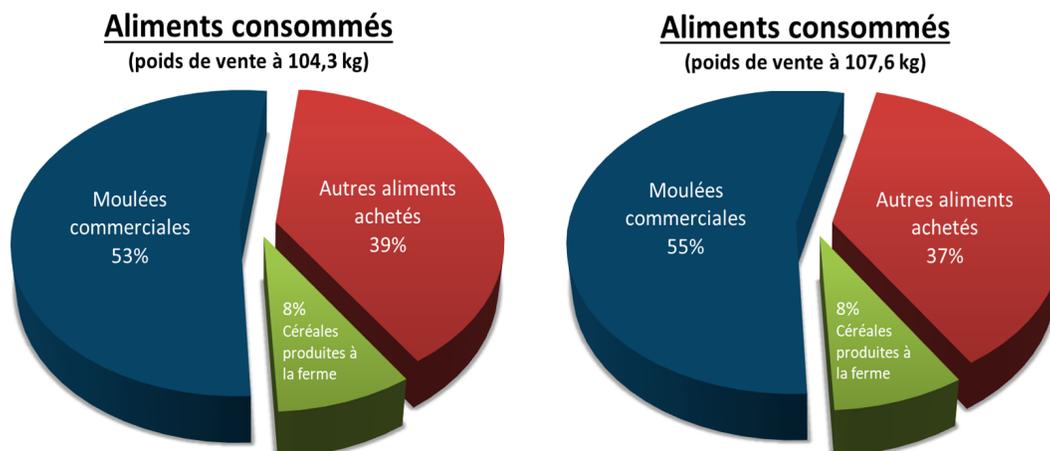
En annexe, vous retrouverez les principaux paramètres des modèles 2012 et 2017 originaux. Mentionnons, entre autres, que la ferme modèle possède 364 truies et produit 7 441 porcs/an. De plus, elle cultive 83,5 ha et l'alimentation est à base de moulée commerciale dans une proportion de 53 % et de moulée fabriquée à la ferme dans une proportion de 47 %.

Rédaction :

Benoît Turgeon, agr., agroéconomiste

Caroline Lacroix, B. Sc. A. (agroéconomie)

## Répartition des aliments consommés à la ferme selon le modèle naisseur-finiisseur 2017 du CECPA, avant et après la hausse du poids de vente des porcs



Rappelons que les données des tableaux ci-dessous apparaissant sous la rubrique « Men\$uel » représentent des estimations qui s'appuient sur les données économiques observées **depuis le début de l'année** et permettent de dresser un portrait basé sur le modèle ASRA décrivant la situation **jusqu'à maintenant**. La perspective de ces estimations n'est donc nécessairement pas la même que celle de La Financière agricole du Québec (FADQ). Dans cette édition, les résultats de la FADQ sont les résultats prévisionnels de l'année 2023.

## Tableau de compilation préliminaire basée sur le coût de production 2022 - modèle 2017 COMPENSATION POUR UNE ENTREPRISE DE TYPE NAISSEUR-FINISSEUR

Période couverte par le Men\$uel Porc : Janvier - Novembre 2023	Unité	Prévisions	Men\$uel
		FADQ 2023	2023
Porcs assurables en engraissement		7436	7436
Truies assurables en maternité		364	364
Nombre de semaines couvertes		52	48

### ATELIERS NAISSEUR-FINISSEUR COMBINÉS

<b>Revenu stabilisé ajusté (note 1)</b>	(\$/100 kg de carc.)	268,93 \$	261,00 \$	↑
	(\$/porc)	289,37 \$	280,83 \$	
Revenu stabilisé	(\$/porc)	291,11 \$	282,57 \$	
<b>Revenu du marché</b>	(\$/100 kg de carc.)	212,24 \$	208,81 \$	↓
	(\$/porc)	228,37 \$	224,68 \$	
Poids moyen de carcasse	(kg)	107,6	107,6	
<b>Prix de pool cumulatif (indice 100)</b>	(\$/100 kg de carc.)	n. d.	188,42 \$	↓
<b>Écart total pour le modèle</b>	(\$/100 kg de carc.)	56,69 \$	52,19 \$	↑
	(\$/porc)	61,00 \$	56,15 \$	
<b>Coût d'alimentation</b> (n'inclut pas le coût des grains produits à la ferme)	(\$/porc)	n. d.	184,13 \$	↓
<b>Agri-investissement estimé</b>	(\$/porc)	1,74 \$	1,74 \$	
<b>Autres charges variables et fixes</b>	(\$/porc)	n. d.	98,44 \$	↑

1 L'ajustement du revenu stabilisé est attribuable au programme Agri-investissement.

Note : Les symboles situés à droite du tableau représentent le sens de la variation par rapport au mois précédent.

## Tableau de compilation préliminaire basée sur le coût de production 2022 - modèle 2017 COMPENSATION PAR ATELIER

ATELIER NAISSEUR		Unité	Prévisions FADQ 2023	Men\$uel 2023	
Truies assurables en maternité			364	364	
Nombre de semaines couvertes			52	48	
<b>Écart revenu stabilisé ajusté - revenu du marché</b> <i>(36 % de l'écart par porc assuré du tableau NF x 7 441 / 364)</i>		(\$/truie)	448,63 \$	412,97 \$	↑
Avance ASRA brute reçue à ce jour		(\$/truie)	308,92 \$	308,92 \$	=
Coût annuel d'adhésion ASRA (note 1)		(\$/truie)	119,76 \$	119,76 \$	
<b>Compensation ASRA reçue (montant net)</b>		(\$/truie)	189,16 \$	189,16 \$	
<b>Compensation ASRA à recevoir (montant brut)</b>		(\$/truie)	139,71 \$	104,05 \$	↑
Compensation NETTE sur une base de 52 semaines		(\$/truie)	328,87 \$	293,21 \$	
Écart NET après 48 semaines couvertes (note 2) <i>(Écart(stabilisé-marché) x 48 semaines couvertes ÷ 52 - avance nette reçue)</i>		(\$/truie)		73,33 \$	↑

ATELIER FINISSEUR		Unité	Prévisions FADQ	Men\$uel 2023	
Porcs assurables en engraissement			7436	7436	
Nombre de semaines couvertes			52	48	
Poids de carcasse		(kg de carc.)	107,6	107,6	
<b>PAR 100 KG DE CARCASSE</b>					
<b>Écart revenu stabilisé ajusté - revenu du marché (64 % de l'écart)</b>		(\$/100 kg)	36,28 \$	33,40 \$	↑
Avance ASRA brute reçue à ce jour		(\$/100 kg)	24,92 \$	24,92 \$	
Coût annuel d'adhésion ASRA (note 1)		(\$/100 kg)	9,55 \$	9,55 \$	
<b>Compensation ASRA reçue (montant net)</b>		(\$/100 kg)	15,37 \$		
<b>Compensation ASRA à recevoir (montant brut)</b>		(\$/100 kg)	11,36 \$	8,48 \$	↑
Compensation NETTE sur une base de 52 semaines		(\$/100 kg)	26,73 \$	23,85 \$	
Écart NET après 48 semaines couvertes (note 2)		(\$/100 kg)		5,97 \$	↑

1 Le calcul de la prime ASRA est établi selon la méthode d'estimation de la FADQ. Celui-ci pourrait faire l'objet de changement. Ce montant correspond à la prime annuelle mais elle pourrait ne pas avoir été entièrement perçue à ce jour. Se référer aux pp. 6 et 7 pour en suivre l'évolution.

2 Ce sont des estimations à la fin de la période concernée. Si le montant est négatif, cela signifie qu'il est à payer.

Note : Les symboles situés à droite du tableau représentent le sens de la variation par rapport au mois précédent.

## Prix garanti et compensation selon le modèle ASRA SECTION DE L'ENGRASSEMENT SUPPLÉMENT D'INFORMATION

Coût de production calculé avec une moyenne des prix (porcelets et moulée)  
des quatre derniers mois

	Coût de production <sup>1</sup> en engraissement \$/100 kg de carcasse	Prix des porcelets moy. de 4 mois (25,5 kg) <sup>2</sup> \$/porcelet	Coût de la moulée moy. de 4 mois \$/porc
décembre 22	249,59 \$	72,84 \$	156,94 \$
janvier 23	247,90 \$ *	68,78 \$	154,95 \$ *
février 23	245,50 \$ *	66,84 \$	154,49 \$ *
mars 23	245,41 \$ *	66,53 \$	155,03 \$ *
avril 23	244,49 \$	66,14 \$	154,33 \$
mai 23	241,40 \$	66,37 \$	150,44 \$
juin 23	237,64 \$	66,65 \$	145,27 \$
juillet 23	236,33 \$	69,96 \$	140,44 \$
août 23	236,55 \$	73,43 \$	137,13 \$
septembre 23	237,82 \$	75,31 \$	136,60 \$
octobre 23	238,60 \$	75,88 \$	136,95 \$
novembre 23	239,23 \$	73,34 \$	139,95 \$

<sup>1</sup> Le coût de production en engraissement est évalué selon la répartition de l'enquête réalisée par le Centre d'études sur les coûts de productions en agriculture (CECPA) incluant une valeur pour le porcelet et excluant la cotisation à l'ASRA.

<sup>2</sup> Le poids de 25,5 kg est celui retenu afin de suivre historiquement la valeur des porcelets.

### Notes :

- À partir de janvier 2021, les données tiennent compte de l'indexation des valeurs de base selon le coût de production final 2020 ainsi que des modifications au modèle entraînées par l'augmentation du poids de vente de 104,3 à 107,6 kg carcasse.
- Les données de janvier à mars 2023 comportant un astérisque (\*) ont été révisées à la suite de la parution du coût de production final 2022 le 27 mars 2023.
- À partir d'avril 2023, les valeurs sont calculées à partir du coût de production final 2022.

## Prix garanti et compensation selon le modèle ASRA SECTION DE L'ENGRASSEMENT

La colonne F « Avance nette, \$/100 kg » représente le montant réellement reçu.

Ex. : Au mois d'avril, on a observé les montants suivants :

(C) écart net après déduction du coût d'adhésion (A – B) = 44,19 \$/100 kg (si négatif, montant à payer)  
(F) avance nette reçue de la FADQ (D – E) = 0,00 \$/100 kg

	PAR 100 KG DE CARCASSE						ASRA <sup>4</sup> À venir année précédente \$/100 kg
	Compensation (rev. stab. — rev. marché) (A) \$/100 kg	Coût d'adhésion <sup>1</sup> ASRA (B) \$/100 kg	Compensation NETTE <sup>2</sup> (compensation — cotisation) C = (A - B) \$/100 kg	ASRA <sup>3</sup> sur une base annuelle		Avance nette F = (D - E) \$/100 kg	
			Avance reçue (D) \$/100 kg	Cotisation perçue (E) \$/100 kg			
décembre 22	24,10 \$	4,73 \$	19,37 \$	12,26 \$	4,73 \$	7,53 \$	0,00 \$
janvier 23	59,21 \$	4,73 \$	54,48 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	11,84 \$
février 23	55,40 \$	4,73 \$	50,67 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	6,13 \$
mars 23	48,99 \$	4,73 \$	44,26 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	6,13 \$
avril 23	48,92 \$	4,73 \$	44,19 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
mai 23	48,19 \$	8,88 \$	39,31 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
juin 23	45,80 \$	8,88 \$	36,92 \$	19,64 \$	8,88 \$	10,76 \$	0,00 \$
juillet 23	40,17 \$	8,88 \$	31,29 \$	19,64 \$	8,88 \$	10,76 \$	0,00 \$
août 23	35,27 \$	8,88 \$	26,39 \$	19,64 \$	8,88 \$	10,76 \$	0,00 \$
septembre 23	33,79 \$	9,55 \$	24,24 \$	24,92 \$	8,88 \$	16,04 \$	0,00 \$
octobre 23	32,92 \$	9,55 \$	23,37 \$	24,92 \$	8,88 \$	16,04 \$	0,00 \$
novembre 23	33,40 \$	9,55 \$	23,85 \$	24,92 \$	8,88 \$	16,04 \$	0,00 \$

<sup>1</sup> Ce montant est établi selon les données prévisionnelles publiées par la FADQ. En attendant la parution de ces dernières, le coût d'adhésion utilisé est celui de l'année précédente.

<sup>2</sup> Ce sont des estimations à la fin de la période concernée. Si le montant est négatif, cela signifie qu'il est à payer.

<sup>3</sup> Ces montants sont établis selon la méthode de calcul d'estimation de la FADQ ou selon l'information fournie par cette dernière.

<sup>4</sup> Le montant indiqué est déduit des plus récentes données publiées par la FADQ pour l'année précédente.

Note :

- D'avril 2022 à mars 2023, les valeurs ont été calculées à partir du coût de production final 2021 publié par la FADQ en avril 2022, indexé. À partir d'avril 2023, les valeurs sont calculées à partir du coût de production final 2022 publié par la FADQ en mars 2023, indexé.

## Prix garanti et compensation selon le modèle ASRA SECTION DE LA MATERNITÉ

La colonne H « à recevoir, \$/truie » représente le montant net d'ASRA que l'exploitation recevrait si son année financière se terminait à ce moment, tout en tenant compte des avances reçues.

Ex. : pour le mois d'avril :

(C) écart net (A – B)	= 543,24 \$/truie (si négatif, montant à payer)
(F) avance nette reçue de la FADQ (D – E)	= 0,00 \$/truie
(G) écart net proportionnel au nombre de semaines	= 543,24 \$ x 17/52 = 177,60 \$/truie
(H) estimation actuelle à recevoir (G – F)	= 177,60 \$ – 0,00 \$ = 177,60 \$/truie

	Compensation		Compensation NETTE <sup>2</sup> (compensation – cotisation) C = (A - B) \$/truie	ASRA <sup>3</sup> sur une base annuelle			Proportionnelle au nombre de semaines		ASRA <sup>4</sup> À venir année précédente \$/truie
	Compensation (rev. stab. — rev. marché) (A) \$/truie	Coût d'adhésion <sup>1</sup> ASRA (B) \$/truie		Avance reçue (D) \$/truie	Cotisation perçue (E) \$/truie	Avance nette F = (D - E) \$/truie	Écart NET G = C x sem/52 \$/truie	À recevoir <sup>2</sup> H = (G - F) \$/truie	
décembre 22	298,04 \$	61,67 \$	236,37 \$	152,70 \$	61,67 \$	91,03 \$	236,37 \$	145,34 \$	0,00 \$
janvier 23	732,19 \$	61,67 \$	670,52 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	51,58 \$	51,58 \$	145,34 \$
février 23	685,00 \$	61,67 \$	623,33 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	95,90 \$	95,90 \$	75,25 \$
mars 23	605,71 \$	61,67 \$	544,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	136,01 \$	136,01 \$	75,25 \$
avril 23	604,91 \$	61,67 \$	543,24 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	177,60 \$	177,60 \$	0,00 \$
mai 23	595,90 \$	111,59 \$	484,31 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	204,90 \$	204,90 \$	0,00 \$
juin 23	566,34 \$	111,59 \$	454,75 \$	243,77 \$	111,59 \$	132,18 \$	227,37 \$	95,19 \$	0,00 \$
juillet 23	496,74 \$	111,59 \$	385,15 \$	243,77 \$	111,59 \$	132,18 \$	222,20 \$	90,02 \$	0,00 \$
août 23	436,09 \$	111,59 \$	324,50 \$	243,77 \$	111,59 \$	132,18 \$	218,41 \$	86,23 \$	0,00 \$
septembre 23	417,76 \$	119,76 \$	298,00 \$	308,92 \$	111,59 \$	197,33 \$	223,50 \$	26,17 \$	0,00 \$
octobre 23	407,01 \$	119,76 \$	287,25 \$	308,92 \$	111,59 \$	197,33 \$	237,54 \$	40,21 \$	0,00 \$
novembre 23	412,97 \$	119,76 \$	293,21 \$	308,92 \$	111,59 \$	197,33 \$	270,66 \$	73,33 \$	0,00 \$

<sup>1</sup> Ce montant est établi selon les données prévisionnelles publiées par la FADQ. En attendant la parution de ces dernières, le coût d'adhésion utilisé est celui de l'année précédente.

<sup>2</sup> Ce sont des estimations à la fin de la période concernée. Si le montant est négatif, cela signifie qu'il est à payer.

<sup>3</sup> Ces montants sont établis selon la méthode de calcul d'estimation de la FADQ ou selon l'information fournie par cette dernière.

<sup>4</sup> Le montant indiqué est déduit des plus récentes données publiées par la FADQ pour l'année précédente.

Note :

- D'avril 2022 à mars 2023, les valeurs ont été calculées à partir du coût de production final 2021 publié par la FADQ en avril 2022, indexé. À partir d'avril 2023, les valeurs sont calculées à partir du coût de production final 2022 publié par la FADQ en mars 2023, indexé.

## Évolution du prix de pool (Qualité Québec)

Mois	Semaine	Période finissant le	Prix indice 100	
			Hebdo. \$/100 kg	Cumulatif <sup>1</sup> \$/100 kg
Janvier	1	2023-01-07	175,08	175,08
	2	2023-01-14	175,08	175,08
	3	2023-01-21	157,12	168,35
	4	2023-01-28	152,72	164,25
Février	5	2023-02-04	163,16	164,02
	6	2023-02-11	173,17	165,69
	7	2023-02-18	174,05	167,03
	8	2023-02-25	182,70	169,26
Mars	9	2023-03-04	187,86	171,53
	10	2023-03-11	189,69	173,49
	11	2023-03-18	193,71	175,57
	12	2023-03-25	191,47	176,90
	13	2023-04-01	185,21	177,58
Avril	14	2023-04-08	178,38	177,64
	15	2023-04-15	172,38	177,32
	16	2023-04-22	168,12	176,73
	17	2023-04-29	162,08	175,77
Mai	18	2023-05-06	165,46	175,13
	19	2023-05-13	166,02	174,56
	20	2023-05-20	172,24	174,43
	21	2023-05-27	171,17	174,29
	22	2023-06-03	171,89	174,19
Juin	23	2023-06-10	176,41	174,28
	24	2023-06-17	179,52	174,51
	25	2023-06-24	189,24	175,08
	26	2023-07-01	197,45	175,86
Juillet	27	2023-07-08	222,01	177,55
	28	2023-07-15	222,01	179,30
	29	2023-07-22	222,01	180,71
	30	2023-07-29	222,01	181,66
Août	31	2023-08-05	226,08	182,75
	32	2023-08-12	226,08	184,19
	33	2023-08-19	226,08	185,57
	34	2023-08-26	226,08	186,75
	35	2023-09-02	199,90	187,11
Septembre	36	2023-09-09	197,31	187,34
	37	2023-09-16	203,14	187,76
	38	2023-09-23	205,14	188,22
	39	2023-09-30	203,13	188,59
Octobre	40	2023-10-07	200,00	188,85
	41	2023-10-14	197,15	188,99
	42	2023-10-21	190,43	189,03
	43	2023-10-28	185,06	188,95
Novembre	44	2023-11-04	184,48	188,86
	45	2023-11-11	186,65	188,82
	46	2023-11-18	185,24	188,74
	47	2023-11-25	181,99	188,61
	48	2023-12-02	178,73	188,42
Décembre	49			
	50			
	51			
	52			

<sup>1</sup> Le prix cumulatif est pondéré selon le nombre de porcs Qualité Québec abattus chaque semaine

Le coût d'alimentation par atelier est calculé pour des entreprises utilisant de la moulée commerciale (55 %) et de la moulée fabriquée à la ferme (45 %), cette proportion tenant compte de la hausse du poids de vente de 104,3 à 107,6 kg. Le coût d'alimentation inclut la valeur au marché des grains produits à la ferme. Il est basé sur l'Étude sur le coût de production des entreprises porcines de type naisseur-finiisseur en 2017, modèle de base, au Québec (CECPA, 2019).

## Répartition du coût d'alimentation par secteur d'activité, ADAPTÉE DU MODÈLE DE BASE NAISSEUR-FINISSEUR 2017 DU CECPA, INDEXÉ À LA VALEUR D'AUJOURD'HUI - JANVIER À NOVEMBRE 2023

Coût d'alimentation par unité (\$ /tête)	Coût par truie par an (\$/truie)	Coût par porcelet produit (\$/porcelet)	Coût par porc produit de 107,6 kg de carc. (\$/porc)	Coût total proportionnel* par porc produit de 107,6 kg de carc. (\$/porc)
Coût d'alimentation du dernier mois \$ / animal	592,76 \$	17,23 \$	147,77 \$	193,50 \$
<i>Équivalent \$ / tonne</i>	500,22 \$	506,66 \$	497,19 \$	s. o.
Coût d'alimentation cumulé depuis le 1 <sup>er</sup> janvier	615,39 \$	19,78 \$	144,42 \$	193,88 \$
<i>Équivalent \$ / tonne</i>	519,32 \$	581,87 \$	485,92 \$	s. o.
Coût d'alimentation des 8 dernières semaines	s. o.	17,66 \$	s. o.	s. o.
Coût d'alimentation des 17 dernières semaines	s. o.	s. o.	139,95 \$	s. o.

\*« Proportionnel » inclut l'alimentation des truies et des porcelets nécessaire afin de produire 7 436,3 (au lieu de 7 441 porcs). Ce nombre a été ajusté à la suite du passage du poids de vente de 104,3 à 107,6 kg pour 2020.

### Notes importantes

Coût par truie	Quantité d'aliments pour nourrir 1 truie + cochette et verrat (1 185 kg d'aliments consommés par truie)
Coût par porcelet	Quantité d'aliments pour nourrir chaque porcelet de la naissance à l'expédition, poids de 26,6 kg (34 kg d'aliments consommés par porcelet)
Coût par porc	Quantité d'aliments pour nourrir un porc de 26,6 à 132,43 kg de poids vif (107,6 kg de carcasse), (297,2 kg d'aliments consommés par porc)
Coût total par porc	Quantité totale d'aliments par porc vendu (107,6 kg) pour le modèle naisseur-finiisseur
Coût moyen pour 17 semaines	Moyenne de 17 semaines pour un porc de 107,6 kg (297,2 kg d'aliments consommés par porc)

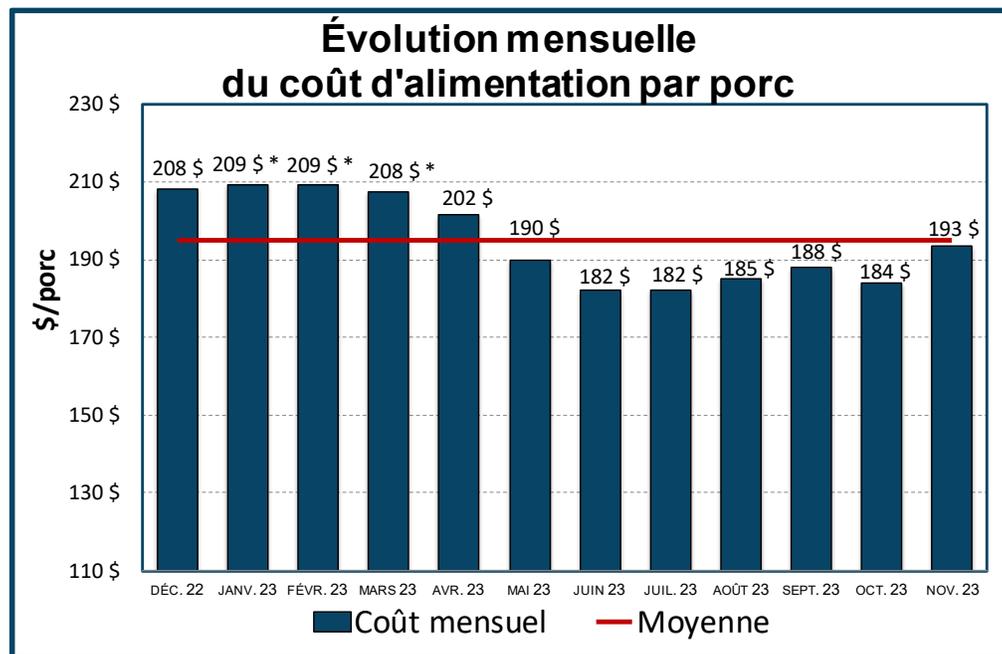
Indice de variation <sup>1</sup>	Moulée - engraissement	Moulée - truie	Moulée - porcelet
<u>Prix 2023 (janv. à nov.)</u>	0,9258	0,9413	0,9466
Prix 2022 (janv. à déc.)			

<sup>1</sup> Exemple : si le prix d'une moulée était en moyenne de 450 \$/tonne pour l'année 2022 et qu'il était en moyenne de 430 \$/tonne de janvier à mai 2023, l'indice serait de 0,956.

## Évolution du coût d'alimentation par secteur d'activité ADAPTÉE DU MODÈLE DE BASE NAISSEUR-FINISSEUR 2017 DU CECPA

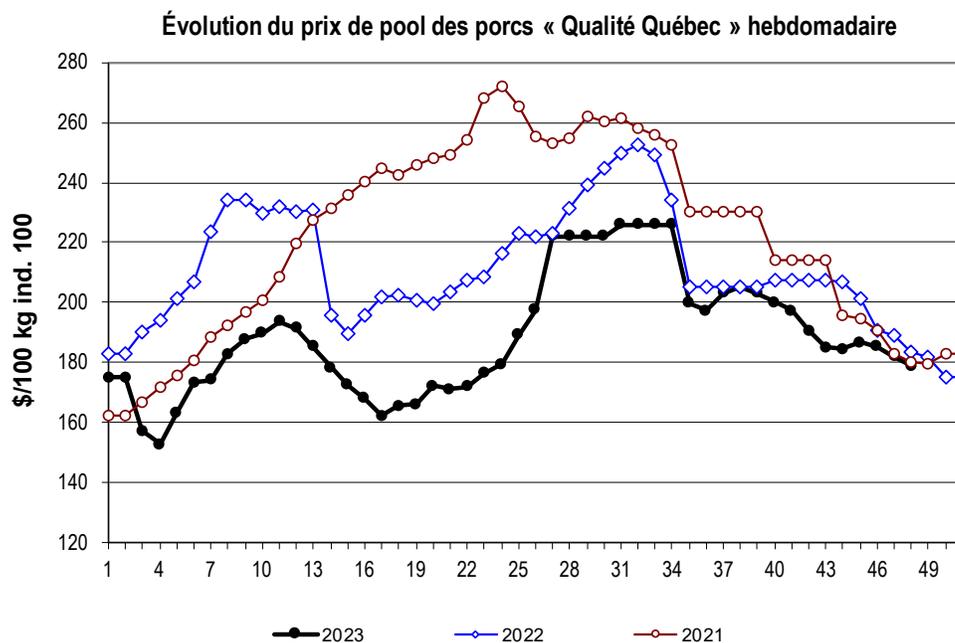
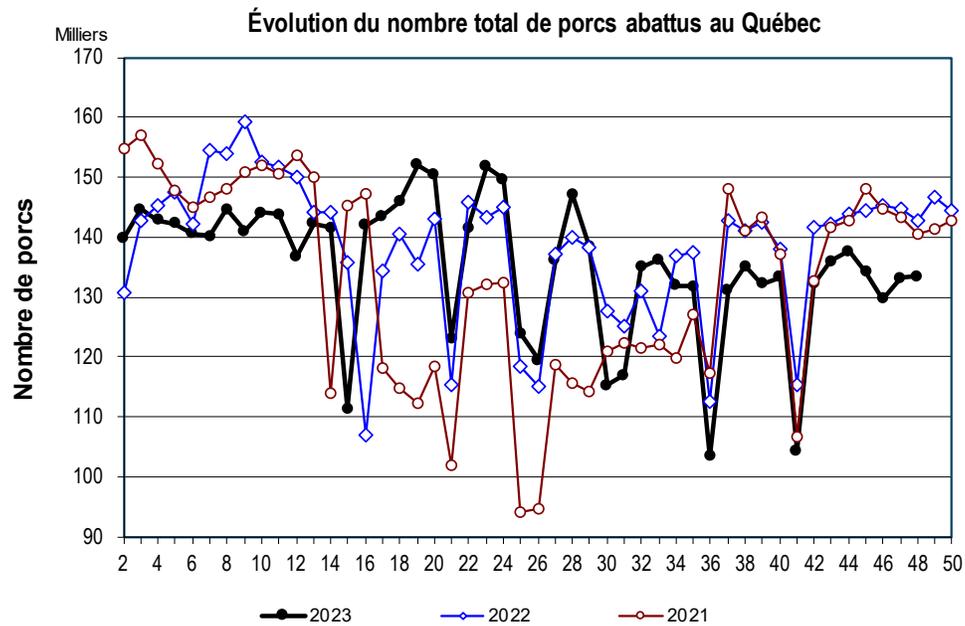
	Coût d'alimentation						Coût total d'alimentation \$/porc
	pour les truies		pour les porcelets		pour les porcs		
	\$/truie	\$/Tm	\$/prclt	\$/Tm	\$/porc	\$/Tm	
décembre 22	660 \$	557 \$	21,49 \$	632 \$	154,88 \$	521 \$	<b>208,21 \$</b>
janvier 23	662 \$ *	559 \$ *	21,45 \$ *	631 \$ *	156,04 \$ *	525 \$ *	<b>209,42 \$ *</b>
février 23	661 \$ *	558 \$ *	21,45 \$ *	631 \$ *	156,08 \$ *	525 \$ *	<b>209,41 \$ *</b>
mars 23	656 \$ *	554 \$ *	21,26 \$ *	625 \$ *	154,73 \$ *	521 \$ *	<b>207,63 \$ *</b>
avril 23	639 \$	539 \$	20,63 \$	607 \$	150,08 \$	505 \$	<b>201,53 \$</b>
mai 23	602 \$	508 \$	19,58 \$	576 \$	141,33 \$	476 \$	<b>189,94 \$</b>
juin 23	586 \$	494 \$	18,92 \$	556 \$	134,89 \$	454 \$	<b>182,04 \$</b>
juillet 23	585 \$	493 \$	18,96 \$	558 \$	134,99 \$	454 \$	<b>182,15 \$</b>
août 23	595 \$	502 \$	19,42 \$	571 \$	136,98 \$	461 \$	<b>185,13 \$</b>
septembre 23	602 \$	508 \$	19,62 \$	577 \$	139,34 \$	469 \$	<b>188,01 \$</b>
octobre 23	589 \$	497 \$	19,11 \$	562 \$	136,38 \$	459 \$	<b>183,91 \$</b>
novembre 23	593 \$	500 \$	17,23 \$	507 \$	147,77 \$	497 \$	<b>193,50 \$</b>
<b>Moyenne 12 mois</b>	<b>619 \$</b>	<b>522 \$</b>	<b>19,93 \$</b>	<b>586 \$</b>	<b>145,29 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>195,07 \$</b>

Note : Les données de janvier à mars 2023 comportant un astérisque (\*) ont été révisées à la suite de la parution du coût de production final 2022 le 27 mars 2023.



Note : Les données de janvier à mars 2023 comportant un astérisque (\*) ont été révisées à la suite de la parution du coût de production final 2022 le 27 mars 2023.

L'évolution du graphique sur le nombre de porcs abattus au Québec et mis en marché par les Éleveurs de porcs du Québec tient maintenant compte de toutes les grilles appliquées au Québec. Cela permet une meilleure comparaison avec les années précédentes compte tenu de l'ajout de nouvelles grilles.



## Estimation du revenu stabilisé naisseur-finisueur MODÈLE DE BASE (ADAPTÉ DU MODÈLE 2017 DU CECPA INDEXÉ)

Poste	Entreprise naisseur-finisueur (107,6 kg*)		
	Coût 2023		
	Janvier - Novembre \$	7 436 porcs \$/porc	800 146 kg* \$/100 kg*
Achats d'animaux	54 682	7,35	6,83
<b>Alimentation<sup>1</sup></b>	1 459 226	196,23	182,37
Médicaments, vétérinaire et insémination	74 045	9,96	9,25
Frais de mise en marché	48 085	6,47	6,01
Électricité	28 146	3,78	3,52
Propane	29 877	4,02	3,73
Entretien et réparation machinerie	32 077	4,31	4,01
Carburant	27 003	3,63	3,37
Main-d'oeuvre additionnelle	111 125	14,94	13,89
Location roulant, terre et bâtiment	89 821	12,08	11,23
Intérêts sur emprunt à court terme	27 863	3,75	3,48
Intrants pour culture	51 310	6,90	6,41
<b>Total des frais variables</b>	<b>2 033 259</b>	<b>273,42</b>	<b>254,11</b>
Entretien bâtiments et fonds de terre	53 037	7,13	6,63
Assurances diverses	32 642	4,39	4,08
Taxes foncières	8 009	1,08	1,00
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	23 068	3,10	2,88
Autres frais	24 140	3,25	3,02
<b>Total des frais fixes</b>	<b>140 896</b>	<b>18,95</b>	<b>17,61</b>
Amortissements	85 582	11,51	10,70
<b>Revenu de l'exploitant (90 %)</b>	100 833	13,56	12,60
Vente de sous-produits	80 028	10,76	10,00
Revenus cultures <sup>2</sup>	154 976	20,84	19,37
Autres revenus	24 255	3,26	3,03
<b>Revenu stabilisé<sup>3</sup></b>	<b>2 101 311</b>	<b>282,57</b>	<b>262,62</b>

\* kg carcasse

<sup>1</sup> Le poste « alimentation » comprend les grains produits à la ferme.

<sup>2</sup> Les revenus de cultures comprennent les valeurs des grains produits à la ferme.

<sup>3</sup> Le revenu stabilisé n'inclut pas la cotisation ASRA ainsi que la rémunération de l'avoire du propriétaire.

## Estimation du coût de production réparti par atelier MODÈLE DE BASE (ADAPTÉ DU MODÈLE 2017 DU CECPA INDEXÉ)

Poste	Entreprise naisseur-pouponnière			Entreprise finisseur (107,6 kg*)		
	Coût 2023			Coût 2023		
	Janvier - Novembre \$	364 truies \$/truie	8 152 porcelets \$/porcelet	Janvier - Novembre \$	7 436 porcs \$/porc	800 146 kg* \$/100 kg*
Achat d'animaux <sup>4</sup>	62 703	172,26	7,69	542 913	73,01	67,85
<b>Alimentation<sup>1</sup></b>	<b>385 269</b>	<b>1 058,43</b>	<b>47,26</b>	<b>1 073 957</b>	<b>144,42</b>	<b>134,22</b>
Médicaments, vétérinaire et insémination	68 402	187,92	8,39	5 643	0,76	0,71
Frais de mise en marché	3 167	8,70	0,39	44 918	6,04	5,61
Électricité	16 475	45,26	2,02	11 671	1,57	1,46
Propane	17 545	48,20	2,15	12 332	1,66	1,54
Entretien et réparation machinerie	15 353	42,18	1,88	16 724	2,25	2,09
Carburant	11 682	32,09	1,43	15 322	2,06	1,91
Main-d'oeuvre additionnelle	66 638	183,07	8,17	44 486	5,98	5,56
Location roulant, terre et bâtiment	25 744	70,72	3,16	64 077	8,62	8,01
Intérêts sur emprunt à court terme	9 956	27,35	1,22	17 907	2,41	2,24
Intrants pour culture	17 732	48,71	2,18	33 578	4,52	4,20
<b>Total des frais variables</b>	<b>700 665</b>	<b>1 924,90</b>	<b>85,95</b>	<b>1 883 528</b>	<b>253,29</b>	<b>235,40</b>
Entretien bâtiments et fonds de terre	24 718	67,91	3,03	28 320	3,81	3,54
Assurances diverses	13 937	38,29	1,71	18 705	2,52	2,34
Taxes foncières	3 213	8,83	0,39	4 795	0,64	0,60
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme	9 412	25,86	1,15	13 656	1,84	1,71
Autres frais	8 429	23,16	1,03	15 711	2,11	1,96
<b>Total des frais fixes</b>	<b>59 709</b>	<b>164,04</b>	<b>7,32</b>	<b>81 187</b>	<b>10,92</b>	<b>10,15</b>
Amortissements	35 428	97,33	4,35	50 155	6,74	6,27
Revenu annuel net stabilisé (90 %)	54 514	149,76	6,69	46 319	6,23	5,79
Vente de sous-produits	44 063	121,05	5,41	35 965	4,84	4,49
Revenus cultures <sup>2</sup>	59 560	163,63	7,31	95 416	12,83	11,92
Autres revenus	13 354	36,69	1,64	10 900	1,47	1,36
<b>Coût de production réparti<sup>3</sup></b>	<b>733 338</b>	<b>2 014,67</b>	<b>89,96</b>	<b>1 918 907</b>	<b>258,05</b>	<b>239,82</b>

\*kg carcasse

<sup>1</sup> Le poste « Alimentation » comprend les grains produits à la ferme.

<sup>2</sup> Les revenus de cultures comprennent les grains produits à la ferme.

<sup>3</sup> Le coût de production réparti n'inclut pas la cotisation ASRA ainsi que la rémunération de l'avoir du propriétaire.

<sup>4</sup> Les achats d'animaux incluent les transferts d'animaux entre les deux ateliers (7 782 porcelets au prix du marché).

## ANNEXE

Cette annexe présente les principaux paramètres du nouveau modèle naisseur-finisseur et les données financières de base pour l'année de référence 2017 (année de l'enquête), avec, en parallèle, les principaux changements apportés au fil des ans. Les ajustements épizootiques et climatiques, tels que retrouvés dans le rapport du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), sont pris en compte dans les données présentées ci-dessous.

### PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE BASE MODÈLE NAISSEUR-FINISSEUR

1. Atelier « Porcelets »	Modèle de base 2012	Modèle de base 2017
Truies en inventaire	306	364
Taux de mortalité en pouponnière	4,42 %	3,66 %
Nombre de porcelets sortis de la pouponnière	6 299	8 152
Poids de sortie de la pouponnière	26,4 kg	26,6 kg
Nombre de porcelets par truie assurable	20,6	20,4
Nombre total d'heures de travail par année	3 562	3 675
Heures de l'exploitant*	1 761	1 483
Heures de la main-d'œuvre familiale et extérieure*	1 801	2 192
Taux de remplacement	39,5 %	41,1 %
Nombre de truies vendues ou mortes	96 truies réformées et 25 truies mortes	124 truies réformées et 26 truies mortes
Moulée consommée	1 180 kg par truie 35,0 kg par porcelet	1 185 kg par truie 34,0 kg par porcelet
2. Atelier « Porcs »		
Nombre de porcelets entrés	6 005	7 782
Poids des porcelets à l'entrée	26,4 kg	26,6 kg
Nombre de porcs produits assurables	5 672	7 441
Poids des porcs vendus à l'abattage*	100,2 kg de carcasse	104,3 kg de carcasse
Taux de roulement (ventes/inventaire)	2,99	3,03
Nombre total d'heures de travail par année*	1 647	1 969
Heures de l'exploitant*	822	783
Heures de la main-d'œuvre familiale et extérieure*	825	1 186
Taux de mortalité	4,56 %	4,20 %
Moulée consommée*	278,0 kg par porc	283,0 kg par porc

\*Valeur pouvant faire l'objet d'une annualisation

Note : en ce qui concerne le modèle 2012, la FADQ a fait passer le poids de vente pour 2016 de 100,2 à 104 kg en juin 2016, ce qui a fait augmenter la moulée consommée de 278 à 294,70 kg. Le modèle 2017 a aussi connu un changement de poids de vente en juillet 2020, la FADQ rehaussant celui-ci de 104,3 à 108,2 kg pour 2020. La moulée consommée est ainsi passée de 283 à 300 kg. Enfin, avec la parution du coût de production final de l'année 2020, le poids de vente a été fixé à 107,6 kg, faisant passer la moulée consommée par porc à 297,2 kg.

## ANNEXE

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

#### MODÈLE NAISSEUR-FINISSEUR

FRAIS VARIABLES	Volume de référence de la ferme type : 568 401 kg de carcasse Modèle de base 2012	Volume de référence de la ferme type : 776 128 kg de carcasse Modèle de base 2017
Achats de reproducteurs et de porcelets	24 456 \$	46 207 \$
Intrants des cultures	34 374 \$	38 147 \$
Achats d'aliments	776 616 \$	893 048 \$
Médicaments, soins vétérinaires et insémination	41 688 \$	66 989 \$
Frais de vente	27 232 \$	37 074 \$
Électricité et propane	31 565 \$	46 307 \$
Entretien des machineries et des équipements	18 745 \$	25 569 \$
Carburant	16 251 \$	16 923 \$
Main-d'œuvre additionnelle (incluant la famille)	57 832 \$	83 144 \$
Location du matériel roulant, terres et bâtiments et travaux à forfait	33 841 \$	67 601 \$
Intérêts sur emprunts à court terme	11 047 \$	8 474 \$
<b>TOTAL DES FRAIS VARIABLES</b>	<b>1 073 647 \$</b>	<b>1 329 483 \$</b>
FRAIS FIXES		
Entretien des bâtiments et des terrains	20 869 \$	37 471 \$
Assurances	16 998 \$	21 095 \$
Taxes foncières nettes	3 642 \$	5 199 \$
Intérêts sur emprunts à long terme	23 632 \$	18 566 \$
Autres frais	14 635 \$	20 675 \$
<b>TOTAL DES FRAIS FIXES</b>	<b>79 776 \$</b>	<b>103 006 \$</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	<b>122 054 \$</b>	<b>165 172 \$</b>
Dépréciation	66 814 \$	81 126 \$
Revenu annuel net stabilisé de l'exploitant	74 650 \$	78 210 \$
<b>REVENU STABILISÉ</b>	<b>1 172 833 \$</b>	<b>1 426 653 \$</b>

© Tous droits réservés, 1997.

La reproduction ou la transmission est interdite sans la permission écrite de l'éditeur.

Dépôts légaux Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 1700-4896